

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Etienne Räss - PDCn : les effets collatéraux du choix de la date de référence

Rappel de l'interpellation

La 4^e adaptation du plan directeur cantonal (PDCn) a été adoptée par notre Grand Conseil le 20 juin 2017, puis transmis à la Confédération par le Conseil d'Etat le lendemain. Cette date fixe un délai de cinq ans laissé aux communes qui doivent redimensionner leurs zones à bâtir pour réviser leurs plans d'affectation et soumettre leurs projets à l'approbation du Canton, comme prévu par la mesure A11 du PDCn.

Les processus de révision des plans d'affectation sont relativement longs et un bon nombre de communes n'a pas attendu l'adoption de la 4^e révision pour entamer le travail de mise en conformité de leurs plans aux exigences de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). En effet, entré en vigueur le 1er août 2008, le PDCn demandait déjà la mise à jour des plans d'affectation, particulièrement les plus anciens, ne correspondant plus aux planifications récentes.

La situation actuelle est donc particulière vu que, pour le dimensionnement de la zone à bâtir, certaines communes travaillent avec l'année de référence 2008, alors que celles qui n'ont pas encore commencé le travail prendront pour référence l'année 2015.

En complément, la méthodologie vaudoise utilisée pour définir la zone à bâtir, largement critiquée par la minorité du Grand Conseil lors des débats sur la 4^e adaptation du PDCn, révèle également quelques surprises ! Le Conseil d'Etat avait préalablement proposé de fixer 2014 comme année de référence, avant que l'amendement pour passer à 2015 ait été accepté par le Grand Conseil. Ce simple décalage d'une année a eu pour conséquence de changer 12 communes de la catégorie " surdimensionnée " à " correctement dimensionnée ", mais également faire passer 5 autres communes dans le sens inverse.[1]

Au final, cette méthodologie implique également un dimensionnement de la zone à bâtir par " type d'espace " (agglomérations et centres cantonaux, centres régionaux, centres locaux, localités à densifier et villages et quartiers hors centre), pour lequel les croissances démographiques autorisées sont différenciées. Or, les territoires de certaines communes peuvent être répartis dans plusieurs types d'espace simultanément, selon les découpages retenus par le Service du développement territorial (SDT). Les démarches à entreprendre par les communes pour leur mise en conformité au PDCn paraissent donc loin d'être aisées, malgré un calendrier serré.

Ainsi, au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat et le remercie par avance pour ses réponses :

- 1. Le Conseil d'Etat, via le SDT, est-il en mesure de publier la liste complète de l'état actuel de l'avancement des révisions des plans d'affectation, par commune, déclinée par type d'espace de territoire ?*
- 2. Si non, quels sont les éléments qui manqueraient pour faire un " simple " affichage de la*

situation ?

3. *Le Conseil d'Etat, via le SDT, est-il en mesure de donner des directives claires aux communes qui ont entamé la révision de leur plan d'affectation basée sur l'année de référence 2008 ?*
4. *Y a-t-il encore d'autres directives qui doivent être prises en compte par les communes et qui mériteraient d'être communiquées ? Lesquelles sont-elles et où sont-elles listées ?*

Ces directives risquent-elles de mettre en péril le travail déjà effectué par les communes ?

[1] Comme présenté, notamment, par l'infographie du 24Heures du 21 juin 2017, dans son article consacré à l'adoption du PDCn par notre parlement.

Réponse du Conseil d'Etat

Réponses aux questions posées

1. Le Conseil d'Etat, via le SDT, est-il en mesure de publier la liste complète de l'état actuel de l'avancement des révisions des plans d'affectation, par commune, déclinée par type d'espace du territoire ?

La liste de l'état actuel de l'avancement des révisions des plans d'affectation par commune et par type d'espace est annexée à la présente réponse. A la connaissance du Service du développement territorial, 110 communes révisent actuellement leurs plans d'affectation et 33 autres communes ont d'ores et déjà annoncé leur intention de réviser leur PGA dans la Feuille des avis officiels.

2. Si non, quels sont les éléments qui manqueraient pour faire un " simple " affichage de la situation ?

Le Service du développement territorial dispose de tous les éléments nécessaires à un affichage de la situation actuelle.

3. Le Conseil d'Etat, via le SDT, est-il en mesure de donner des directives claires aux communes qui ont entamé la révision de leur plan d'affectation basée sur l'année de référence 2008 ?

Le Grand Conseil a fixé l'année de référence pour le calcul du dimensionnement des zones d'habitation et mixtes au 31 décembre 2015 pour toutes les communes, y compris celles dont les plans d'affectation sont en cours de révision.

Par conséquent, selon la première phrase du cadre gris de la mesure A11 du plan directeur cantonal, " les communes évaluent, avant de soumettre au Canton tout plan d'affectation, la nécessité de redimensionner leurs zones à bâtir en vérifiant l'adéquation entre leur capacité d'accueil habitants et la croissance démographique projetée limitée par type d'espace du projet de territoire cantonal selon le tableau suivant (suit le tableau définissant la croissance par type d'espaces) ". L'année de référence de ce tableau est 2015.

4. Y a-t-il encore d'autres directives qui doivent être prises en compte par les communes et qui mériteraient d'être communiquées ? Lesquelles sont-elles et où sont-elles listées ?

En plus des mesures du plan directeur cantonal (notamment la mesure A11 sur le dimensionnement des zones d'habitation et mixtes), le Service du développement territorial a publié des fiches d'application qui donnent aux communes et à leurs mandataires des indications détaillées pour élaborer leurs planifications en conformité avec le cadre légal et le plan directeur cantonal. Ces fiches d'application sont disponibles sur le site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch > territoire > aménagement > planifications territoriales > outils et documentation techniques > fiches d'application).

5. Ces directives risquent-elles de mettre en péril le travail déjà effectué par les communes ?

Le dimensionnement des zones à bâtir doit être conforme au plan directeur cantonal et au droit en vigueur, notamment à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et son ordonnance d'application

révisées entrées en vigueur en 2014. Par conséquent, il est possible que certaines communes ayant entrepris une révision de leurs planifications doivent la réorienter en fonction de ce nouveau contexte.

Liste des plans généraux d'affectation (PGA) en cours de révision

Commune	Type d'espace	Catégorie de planification	Stade de la procédure
Aclens	Village	PGA	Subvention
Aigle	Agglomération	Zone réservée communale	Ultime contrôle
Allaman	Centre régional	PGA	Ultime contrôle
Apples	Centre régional	PGA	Subvention
Arzier-Le Muids	Localité à densifier	PGA	Exa préalable complémentaire
Assens	Localité à densifier	PGA	Accord préliminaire
Aubonne	Centre régional	PGA	Subvention
Ballaigues	Village	Zone réservée communale	Exa préalable
Bassins	Village	PGA	Exa préalable
Baumes	Centre local	PGA	Subvention
Belmont-sur-Lausanne	Agglomération	PGA	Exa préalable complémentaire
Berolle	Village	PGA	Avis FAO
Bettens	Village	PGA	Avis FAO
Bex	Agglomération	Zone réservée communale	Exa préalable
Bex	Agglomération	PGA	Subvention
Bioley-Orjulaz	Village	PGA	Accord préliminaire
Bionay	Agglomération	PGA	Accord préliminaire
Bonvillars	Village	PGA	Subvention
Borex	Village	PGA	Avis FAO
Bottens	Village	PGA	Accord préliminaire
Bougy-Villars	Village	Zone réservée communale	Exa préalable
Bougy-Villars	Village	PGA	Subvention
Bouliens	Village	Zone réservée communale	Exa préalable
Bretigny-sur-Morrens	Village	PGA	Avis FAO
Buliet	Village	PGA	Exa préalable
Buliet	Village	Zone réservée communale	Exa préalable complémentaire
Bursinel	Village	PGA	Avis FAO
Chambion	Agglomération	PGA	Exa préalable complémentaire
Champvent	Village	PGA	Subvention
Chardonne	Agglomération	Zone réservée communale	Exa préalable
Château-d'Oex	Centre régional	PGA	ter dézonage
Chavannes-sur-Moudon	Village	PGA	Avis FAO
Chavornay	Centre régional	PGA	Avis FAO
Chessel	Village	Zone réservée communale	Exa préalable
Concise	Centre local	PGA	Ultime contrôle
Corbeyrier	Village	PGA	Avis FAO
Corsier-sur-Vevey	Agglomération	Zone réservée communale	Exa préalable
Crans-près-Céligny	Village	PGA	Approbation
Croy	Village	Zone réservée communale	Exa préalable
Cudrefin	Centre local	PGA	Avis FAO
Cugy (VD)	Centre local	Zone réservée communale	Approbation

Liste des plans généraux d'affectation (PGA) en cours de révision

Commune	Type d'espace	Catégorie de planification	Stade de la procédure
Dailiens	Village	PGA	Avis FAO
Démoret	Village	PGA	Exa préalable complémentaire
Denens	Village	Zone réservée communale	Exa préalable complémentaire
Dompiere (VD)	Village	PGA	Avis FAO
Donneloye	Village	PGA	Accord préliminaire
Donneloye	Village	Zone réservée communale	Approbation et MEV
Duillier	Village	Zone réservée communale	Exa préalable complémentaire
Eclépens	Village	PGA	Subvention
Epaingnes		PGA	Avis FAO
Essertes	Village	Zone réservée communale	Approbation
Essertines-sur-Yverdon	Village	PGA	Approbation
Faug		PGA	Avis FAO
Ferreyras	Village	PGA	recours
Fiez	Village	Zone réservée communale	Exa préalable
Founex	Village	Zone réservée communale	Approbation
Froideville	Village	PGA	Recours Exa préalable complémentaire
Genolier	Localité à densifier	PGA	MEV
Giez	Village	Zone réservée communale	Subvention
Giez	Village	PGA	Exa préalable
Gilly	Village	Zone réservée communale	Subvention
Gimel	Centre local	PGA	Subvention
Givrins	Localité à densifier	PGA	Subvention
Gland	Centre cantonal	PGA	Avis FAO
Goumoëns	Village	PGA	Avis FAO
Grancy	Village	PGA	Ultime contrôle
Grandcour	Village	PGA	Avis FAO
Grandson	Centre cantonal	PGA	Avis FAO
Gryon	Centre régional	PGA	1er dézonage
Hermenches	Village	Zone réservée communale	Exa préalable
Jorat-Menthue	Village	Zone réservée communale	Exa préalable
Jorat-Menthue	Village	PGA	Subvention
Jorat-Mézières (VD)	Centre local	PGA	Subvention
Jorat-Mézières (VD)	Centre local	Zone réservée communale	Approbation
Jouxens-Mézery	Agglomération	Zone réservée communale	MEV
La Chaux (Cossonay)	Village	PGA	Accord préliminaire
La Sarraz	Centre régional	PGA	Avis FAO
L'Abbaye	Centre régional	PGA	Subvention Exa préalable complémentaire
L'Abergement	Village	PGA	Exa préalable complémentaire
Lausanne	Agglomération	Zone réservée communale	Exa préalable complémentaire

Liste des plans généraux d'affectation (PGA) en cours de révision

Commune	Type d'espace	Catégorie de planification	Stade de la procédure
Lavey-Morcles	Village	PGA	Avis FAO
Lavigny	Village	PGA	Exa préalable complémentaire
Le Chenit	Centre régional	Zone réservée communale	Exa préalable
Le Vaud	Village	PGA	Avis FAO
Leysin	Centre régional	PGA	1er dézonage
L'Isle	Centre régional	PGA	Exa préalable complémentaire
Lovatens	Village	PGA	1er dézonage
Lucens	Centre régional	PGA	Avis FAO
Lussy-sur-Morges	Village	Zone réservée communale	Exa préalable
Lutry	Agglomération	Zone réservée communale	Approbation
Maracon	Village	Zone réservée communale	MEV
Marchissy	Village	PGA	Avis FAO
Method	Village	PGA	MEV
Mauraz	Village	PGA	Accord préliminaire
Mex (VD)	Village	PGA	Accord préliminaire
Montanaire	Centre local	PGA	Accord préliminaire
Montanaire	Centre local	Zone réservée communale	MEV
Montcherand	Village	PGA	Accord préliminaire
Montilliez	Village	Zone réservée communale	Exa préalable
Montilliez	Village	MPGA	Subvention
Montpreveyres	Village	PGA	Subvention
Montpreveyres	Village	Zone réservée communale	MEV
Montreux	Agglomération	PGA	Approbation
Montricher	Village	PGA	Avis FAO
Mont-sur-Rolle	Agglomération	PGA	Exa préalable complémentaire
Morges	Agglomération	PGA	examen préalable
Noville	Agglomération	PGA	Exa préalable complémentaire
Ogens	Village	Zone réservée communale	MEV
Ollon	Agglomération	Zone réservée communale	Exa préalable
Ollon	Agglomération	PGA	Accord préliminaire
Ornens (VD)	Village	PGA	Subvention
Oppens	Village	PGA	Subvention
Oppens	Village	Zone réservée communale	Approbation et MEV
Orbe	Centre régional	PGA	Subvention
Orges	Village	PGA	Accord préliminaire
Ormont-Dessous	Centre local	Zone réservée communale	Approbation
Ormont-Dessous	Centre local	PGA	1er dézonage
Ormont-Dessus	Centre régional	Zone réservée communale	Approbation
Ormont-Dessus	Centre régional	PGA	1er dézonage
Oron	Centre régional	Zone réservée communale	Exa préalable
Orzens	Village	Zone réservée communale	Exa préalable

Liste des plans généraux d'affectation (PGA) en cours de révision

Commune	Type d'espace	Catégorie de planification	Stade de la procédure
Oulens-sous-Echallens	Village	Zone réservée communale	Approbation et MEV
Paudex	Agglomération	PGA	Exa préalable complémentaire
Pompaples	Village	PGA	Avis FAO
Pomy	Agglomération	PGA	Ultime contrôle
Prangins	Agglomération	PGA	Accord préliminaire
Prilly	Agglomération	PGA	Exa préalable complémentaire
Rennaz	Agglomération	PGA	Accord préliminaire
Reverolle	Village	PGA	Avis FAO
Ropraz	Village	PGA	Avis FAO
Rossinière	Centre local	Zone réservée communale	Approbation
Rossinière	Centre local	PGA	1er dézonage
Rougemont	Centre local	PGA	Accord préliminaire
Sainte-Croix	Centre régional	PGA	Examen préalable
Saint-George	Village	PGA	Avis FAO
Saint-Légier-La Chiésaz	Agglomération	PGA	Accord préliminaire
Saint-Oyens	Village	PGA	Avis FAO
Saint-Prex	Centre local	PGA	Subvention
Saint-Prex	Centre local	Zone réservée communale	Ultime contrôle
Senarclens	Village	PGA	Avis FAO
Sullens	Village	PGA	Subvention
Sullens	Village	Zone réservée communale	Approbation
Suscévoz	Village	PGA	Exa préalable
Tannay	Village	PGA	Avis FAO
Tévenon	Village	PGA	Accord préliminaire
Tévenon	Village	Zone réservée communale	Exa préalable
Tolochenaz	Agglomération	PGA	Exa préalable
Trey	Village	PGA	Avis FAO
Treycovagnes	Agglomération	PGA	Approbation
Valbroye	Centre local	PGA	1er dézonage
Valeyres-sous-Montagny	Agglomération	PGA	Approbation
Valeyres-sous-Rances	Village	Zone réservée communale	Exa préalable
Vallorbe	Centre régional	PGA	Avis FAO
Vaux-sur-Morges	Village	PGA	Accord préliminaire
Vevey	Agglomération	Zone réservée communale	Exa préalable
Veytaux	Agglomération	PGA	Accord préliminaire
Vuarrens	Village	PGA	Accord préliminaire
Vullierens	Village	PGA	Subvention
Yens	Village	Zone réservée communale	Exa préalable
Yvonand	Centre régional	PGA	Avis FAO

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 31 janvier 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean